

# TFP APS Agent de Prévention et de Sécurité

**Durée :** CQP APS : 175 heures (hors examen) 7h examen

**Délais d'accès :** 3 mois

**Profils des stagiaires**

- Toute personne souhaitant travailler dans la Sécurité Privée

**Prérequis**

- Savoir lire, écrire et compter (une évaluation écrite est proposée lors de l'inscription. L'organisme de formation motivera son refus, le cas échéant.)
- Être en possession du numéro d'autorisation préalable délivré par CNAPS de moins de 6 mois

## Objectifs pédagogiques

- Obtenir le TFP APS afin d'assurer des missions de surveillance et de prévention des risques d'incendie ou d'origine accidentelle ou malveillante

## Contenu de la formation

**Unité de Valeur 1 - Module « Environnement juridique » - 21 heures**

- Connaître le livre VI du Code de la Sécurité Intérieure - partie législative et réglementaire • Connaître les dispositions utiles du Code Pénal
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche
- Respecter le code de déontologie

**Unité de Valeur 2 - Module « Secourisme » - 14 heures**

- Être capable d'intervenir face à une situation d'accident de travail
- Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

**Unité de Valeur 3 - Module « Gestion de conflits » - 14 heures**

- Être capable d'analyser les comportements conflictuels
- Être capable de résoudre un conflit

**Unité de Valeur 4 - Module « Stratégique » - 8 heures**

- Connaître les outils de transmission
- Savoir transmettre les consignes
- Réaliser une remontée d'informations

**Unité de Valeur 5 - Module « Prévention des risques d'incendie » - 7 heures**

- Initiation au risque incendie

**Unité de Valeur 6 - Module « Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier » - 7 heures**

- Application de l'art. 73 du Code de Procédure Pénale
- Application de l'art. 73 du Code de Procédure Pénale dans le cadre des missions de l'APS.

**Unité de Valeur 7 - Module « Sensibilisation aux risques terroristes » - 13 heures**

- Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes
- Prévenir les actes terroristes
- Réagir face à un acte terroriste • Secourir lors d'un acte terroriste

**Unité de Valeur 8 - Module « Professionnel » - 45 heures**

- Appliquer les techniques d'informations et de communication
- Savoir transmettre les consignes et les informations
- Préparer la mise en œuvre des missions de l'APS
- Savoir contrôler les accès
- Prendre en compte un poste de contrôle de sécurité
- Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes

**UV9 - Module « Palpation de sécurité et inspection visuelle des bagages » - 7 heures**

- Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages

**UV10 - Module « Surveillance par moyens électroniques de sécurité » - 7 heures**

- Systèmes de télésurveillance et de vidéo-protection

**UV11 - Module « Gestion des risques » - 11 heures**

- Maîtriser la gestion des alarmes
- Protéger le travailleur isolé
- Sensibilisation au risque électrique

**UV12 - Module « Évènementiel spécifique » - 7 heures**

- Maîtrise du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation
- Identifier les acteurs d'un événement

- Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements

**UV13 - Module « Gestion des situations conflictuelles dégradées » - 7 heures**

- Le stress
- Réagir face à une agressivité
- Les fondamentaux de l'intervention de l'agent de prévention et de sécurité

**UV14 - Module « Industriel spécifique » - 7 heures**

- Évaluer les risques professionnels
- Situer le risque industriel majeur au seuil des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- Adapter le rôle et les missions d'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel afin de répondre aux exigences spécifiques
- Être capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux

## Organisation de la formation

### Équipe pédagogique

- Formateurs agréés par l'ADEF.

### Moyens pédagogiques et techniques

- Mise en situation
- Théorie sur support diffusé

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Évaluation - Examen - 1 jour - 7 heures

- QCU (Questionnaire à choix unique) • Évaluation pratique

### Résultats attendus de la formation

Certificat délivré par l'ADEF (CPNEFP)

### Type de parcours et modalités

- Présentiel, en Inter et en Intra

**Tarif : 1350 € TTC**



Accessibles aux personnes situations d'handicap après analyse et sous réserves de compatibilité

Contact : 11 chemin de la Salvetat 31770 COLOMIERS

Tél : 05 34 30 06 54

Mail : [formation@ascf-formation.pro](mailto:formation@ascf-formation.pro)

Site internet : <https://www.ascf-formation.pro/>

UNITES DE VALEUR	TYPE D'ÉPREUVE	VALIDATION
<b>Socle de Base</b>	UV 1	Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation conforme aux procédures de validation de l'INRS. Un candidat déjà titulaire du SST devra suivre le module secourisme et repasser la validation
<b>Socle de Base</b>	UV 2 = QCU sur 15 questions UV 3 = QCU sur 10 questions UV 4 = QCU sur 5 questions	Durée de validité des UV 5 ans Note $\geq 12$ : l'Unité de Valeur est acquise  8 $\geq$ Note < 12 : le candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session d'examen  Note < 8 : le candidat devra suivre à nouveau la formation concernant ce module
<b>Spécialité APS</b>	UV 5 = QCU sur 10 questions UV 6 = QCU sur 5 questions UV 7 = QCU sur 10 questions UV 8 = QCU sur 15 questions UV 9 = QCU sur 10 questions UV de spécialités 10-12-14= QCU sur 15 questions UV 11 = QCU sur 8 questions	
<b>Spécialité APS</b>	UV 13-15 = Mise en situation pratique sur deux contextes professionnels tirés au sort par le candidat (un scénario PC + un scénario rondier)	Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation

Le nombre de stagiaires est de 4 minimum et de 12 maximum, par session et par examen (y compris les candidats qui se représentent à l'examen).

## 7.2 Matériels et conditions nécessaires pour la réalisation de l'examen

**L'ensemble du matériel pédagogique doit être à disposition des candidats et des membres du jury le jour de l'examen.**

➤ Un système informatisé de réponses pour la réalisation de l'épreuve QCU de l'examen par candidat. Celui-ci sera fourni par le centre de formation : un ordinateur ou une tablette par stagiaire ;

***Nota bene :** Si le centre de formation rencontre des difficultés à gérer les sessions d'examens à cause d'une saturation probable des réseaux WIFI, il lui sera possible de scinder les candidats en deux groupes. Le premier groupe passera l'épreuve théorique pendant que l'autre satisfera à l'épreuve pratique, puis ils échangeront les positions.*